



SUPER PHONIKES

ÉDITION 2026

INSCRIPTIONS DES PROFESSEUR·E·S

**16 JUIN - 19 SEPTEMBRE
2025**



LES SUPERPHONIKES - QU'EST-CE QUE C'EST ?

Porté par la Maison de la Musique Contemporaine depuis 26 ans, le dispositif des **SuperPhoniques** permet d'initier les élèves de collège et de lycée à la musique contemporaine.

Chaque année, des **milliers d'élèves de la sixième à la terminale**, scolarisé·e·s dans des établissements proposant ou non un enseignement musical, écoutent, analysent et commentent les œuvres retenues par un Comité de sélection composé de professionnel·le·s des secteurs musical et pédagogique.

À l'issue de ce travail, les élèves élisent pour chaque sélection un·e compositeur·rice lauréat·e, distinction assortie de la commande d'une œuvre.



LES 6 OBJECTIFS DES SUPERPHONIKES

Faire découvrir aux jeunes
les compositrices et
compositeurs d'aujourd'hui

**Accompagner les
compositeurs et
compositrices** dans leurs
démarches de médiation

Engager une réflexion sur
l'art et la création

Organiser des rencontres
avec les compositrices et
compositeurs dans toute la
France

Développer l'esprit critique
et **encourager** l'expression
et la créativité des élèves

**Offrir aux compositrices et
compositeurs** un cadre
privilegié d'échanges avec le
jeune public



— DÉROULÉ DU DISPOSITIF

1

SÉLECTION DES ŒUVRES

Après étude des candidatures des compositrices et compositeurs, un Comité de sélection, constitué de professionnel-le-s des secteurs musical et pédagogique, effectue la sélection paritaire des 8 œuvres présentées aux élèves (4 pour la sélection collège, 4 pour la sélection lycée).



2

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Les documents pédagogiques, comprenant des clés d'écoute et des pistes de travail autour des œuvres, sont adressés aux professeur-e-s et mis en ligne sur le site des SuperPhoniques, assortis de ressources complémentaires sur la musique contemporaine.

RENCONTRES

3

Entre l'automne et le printemps, les compositeur-ric-e-s en lice se déplacent dans les établissements à la rencontre des élèves et de leurs professeur-e-s. Ces rencontres sont l'occasion d'interroger leurs habitudes d'écoute et de les immerger dans les richesses de la composition contemporaine, notamment par la pratique.



4

VOTES

À l'issue du travail d'écoute et d'analyse des œuvres, les élèves rédigent pour chacune une critique argumentée et désignent individuellement leur compositeur-ric-e favori-te. L'ensemble des votes totalisés pour chaque compositeur-ric-e définit l'identité du-e lauréat-e de chaque sélection (collège et lycée).



5

À VOS ŒUVRES !

Les SuperPhoniques intègrent un appel à créations, invitant les élèves participant-e-s à donner libre cours à leur imagination et à leur créativité en s'inspirant des œuvres en lice à travers le médium de leur choix.

Cet appel à créations, basé sur le volontariat, donne lieu à une restitution en ligne à l'issue de l'édition.

6

JOURNÉES DES SUPERPHONIKES

Chaque sélection se clôture par une Journée des SuperPhoniques. Elle réunit autour des 4 compositeur-ric-e-s d'une même sélection plusieurs centaines d'élèves venu-e-s de toute la France pour un temps d'échange festif et musical. C'est l'occasion d'annoncer le palmarès et de découvrir la pièce commandée au-à la lauréat-e de l'année précédente.

Le-a lauréat-e du SuperPhonique des lycées remporte une commande pour orchestre de 10 000€ bruts, pour une pièce d'une durée comprise entre 10 et 12 minutes

Le-a lauréat-e du Superphonique des collèges remporte une commande de 5 000€ bruts, pour une œuvre de musique de chambre d'une durée de 15 minutes

JUIN 2025

Appel à candidatures des compositrices et compositeurs

16 JUIN - 19 SEPTEMBRE 2025

Inscription des professeur·e·s de collège et de lycée via Adage

JUILLET - SEPTEMBRE 2025

Étude des dossiers de candidatures par le Comité de sélection

4 SEPTEMBRE 2025

Comité de sélection

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2025

Réalisation des éléments pédagogiques pour un envoi aux professeur·e·s aux vacances de la Toussaint

NOVEMBRE 2025 - MARS 2026

Rencontres dans les lycées

20 FÉVRIER 2026

Remise des votes sélection lycée

25 MARS 2026

Journée des SuperPhoniques des lycées : remise des distinctions et création de l'œuvre commandée à Elisabeth Angot, lauréate du SuperPhoniques des lycées 2025

FEVRIER 2026 - MAI 2026

Rencontres dans les collèges

AVRIL 2026

Remise des votes sélection collège

MAI 2026

Journée des SuperPhoniques des collèges : remise des distinctions et création de l'œuvre commandée à Sarah Clénet, lauréate du SuperPhoniques des collèges 2025

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PROFESSEUR·E·S

Les inscriptions au dispositif se font **via la plateforme Adage**.

Elles sont ouvertes jusqu'au 19 septembre 2025 inclus.

Attention : Le·a chef·fe d'établissement dispose d'un délai d'une semaine après la fin des inscriptions pour délivrer son avis sur la participation. Seuls les établissements bénéficiant de l'avis favorable de leur chef·fe d'établissement pourront bénéficier d'une validation de leur inscription par la commission. Les résultats seront communiqués dans les semaines suivantes.

Chaque professeur·e souhaitant inscrire son établissement aux **SuperPhoniques** doit s'assurer au préalable de respecter les engagements suivants :

- Étudier l'intégralité des 4 pièces de sa sélection (collège ou lycée) avec ses élèves
- Prendre connaissance des documents mis à disposition dans l'espace Ressources Pédagogiques du site
- Établir un protocole de vote respectueux de la libre expression de chacun·e
- Reporter les votes des élèves sur le bulletin dédié, disponible dans l'espace Ressources Pédagogiques du site
- Faire rédiger, pour chaque œuvre en lice, une critique musicale argumentée
- Inviter les élèves à participer à l'appel à création *À vos œuvres !*
- S'impliquer dans les échanges avec l'équipe organisatrice, et l'informer de toute difficulté de participation afin de permettre une adaptation et une prise en compte de la situation
- Respecter les différents délais du dispositif (inscription à la Journée des SuperPhoniques, retour des bulletins de vote et des critiques, envoi des œuvres pour l'appel à créations), afin de faciliter le traitement des données par l'équipe organisatrice

RENCONTRE AVEC UN·E COMPOSITEUR·RICE

Attention : Au vu du nombre important d'inscrits chaque année, l'ensemble des établissements ne pourra pas bénéficier d'une rencontre. Seront privilégiés les nouveaux établissements ou ceux qui n'auraient pas bénéficié d'une rencontre l'année précédente.

Les professeur·e·s accueillant une rencontre s'engagent à préparer avec leurs élèves la venue du·e la compositeur·rice en écoutant la pièce au minimum une fois en amont. Iels sont invité·e·s à rédiger avec leurs élèves une liste, individuelle ou collective, de questions à poser au compositeur ou à la compositrice.

Iels seront garant·e·s d'assurer les meilleures conditions matérielles pour l'ensemble des participant·e·s (salle aérée, mise en place des chaises et des tables de sorte à faciliter l'échange, bonne connexion internet et système de diffusion audiovisuelle en état de marche).

Une participation par la part collective du Pass Culture, d'une valeur de 300€, sera demandée aux établissements bénéficiant d'une rencontre

JOURNÉES DES SUPERPHONIQUES

Attention : Seuls les établissements inscrits à cet événement et ayant reçu une validation pourront participer à la Journée des SuperPhoniques.

Chaque établissement qui assistera à la Journée des SuperPhoniques s'engage à préparer une ou deux questions à poser aux compositeur·rice·s et définir un·e ou deux élèves porte-parole.

Les professeur·e·s s'engagent à faire respecter les règles et modalités des lieux d'accueil transmises au préalable.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de la valorisation du dispositif, nous faisons figurer les noms et lieu des établissements participants sur notre site internet, notamment sur une carte interactive accessible au public. Cette publication a pour objectif de situer géographiquement les actions menées sans mentionner de données personnelles sensibles (noms des professeur·e·s ou des élèves par exemple).

De plus, les coordonnées des professeur·re·s sont utilisées dans l'organisation des rencontres des établissements et sont, cas échéants, transmises aux compositeur·rice·s et membres de l'équipe qui les accompagnent pour faciliter leur venue.

Conformément au RGPD, si un établissement ne souhaite pas apparaître il peut en faire la demande à tout moment à l'adresse superphoniques@musiquecontemporaine.org

L'équipe du pôle Médiation et développement
des publics en charge des **SuperPhoniques** :

Simon Bernard

Chef de pôle

simon.bernard@musiquecontemporaine.org

07 85 45 41 16

Florence Hurtaud

Chargée des SuperPhoniques et de la médiation

florence.hurtaud@musiquecontemporaine.org

06 82 09 63 69

Éloi Savatier

Docteurant

eloi.savatier@musiquecontemporaine.org

SuperPhoniques

Maison de la Musique Contemporaine

10-12 rue Maurice Grimaud

75018 PARIS

01 40 39 94 26

superphoniques@musiquecontemporaine.org

superphoniques.musiquecontemporaine.org



SUPER PHONIKES

LA MUSIQUE CONTEMPORAINE

s'invite dans les collèges & lycées



DÉCOUVRIR

RENCONTRER

CRÉER